

CAISSE GENEVOISE DE L'ALIMENTATION (CGA)

Inspirée des expérimentations de socialisation de l'alimentation actuellement en cours en France et en Belgique, cette caisse permet à ses membres de disposer d'un montant mensuel dédié à l'achat de produits alimentaires dans des lieux choisis selon des critères définis par des comités citoyens.

RAISON D'ÊTRE DE LA CGA

Expérimenter le droit à l'alimentation grâce à la création d'une caisse genevoise universelle et solidaire, sans but lucratif, **qui relocalise les choix alimentaires collectifs, facilite l'accès de toutes et tous à une alimentation adéquate** et soutient la transition vers un système alimentaire durable territorialisé.

COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL)

Le COPIL est actuellement composé des **trois membres de l'équipe de coordination et des 6 membres** invités par l'équipe de coordination en tant que représentants de 6 structures ayant un lien avec le droit à l'alimentation. **Dès janvier 2024, 2 représentant-es des comités citoyens des Pâquis et de Meyrin rejoindront le COPIL.** Des observateur-trices peuvent assister aux séances du COPIL avec l'accord des membres. **À terme, les membres du COPIL seront élu-es par les membres de la caisse ou par les représentant-es des comités citoyens des quartiers.**

ÉQUIPE DE COORDINATION

L'équipe de coordination à l'origine du projet est actuellement composée de trois personnes salariées à temps partiel **qui assurent la coordination du projet de la création de la CGA et sa partie opérationnelle (animation).** À terme, les membres de l'équipe de coordination et d'animation seront engagé-es par le COPIL.

RESPONSABLE FINANCES et ADMINISTRATION

...

COMITÉS CITOYENS DE L'ALIMENTATION

Il y a actuellement deux comités citoyens à Genève, un aux Pâquis et un à Meyrin. Actuellement, chacun est composé de 20 à 25 personnes invitées par l'équipe projet. **À terme, les comités citoyens de quartier seront élu-es par les membres de la caisse rattaché-es à leur quartier.**

LIEUX CONVENTIONNÉS

Il s'agit de fermes, d'artisans, d'épiceries et autres lieux de distribution de nourriture qui répondent **à la charte de critères définis par les comités citoyens en avril 2024.**

PRINCIPALES TÂCHES DU COPIL

- 1) FORMULER LA VISION ET ORIENTER LA STRATÉGIE ;
- 2) DÉFINIR LA GOUVERNANCE DU PROJET ET S'EN PORTER GARANT ;
- 3) ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE LA CGA ET PROCEDER AUX AJUSTEMENTS NECESSAIRES
- 3) SIGNER LES CONTRATS ET EN ASSUMER LA RESPONSABILITÉ ;
- 4) SOUTENIR ET ACCOMPAGNER L'ÉQUIPE DE COORDINATION.

PRINCIPALES TÂCHES DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION

- 1) ASSURER **LA REALISATION** ET LA COORDINATION **DES DIFFERENTS VOLETS DU PROJET** ;
- 2) TROUVER LES FONDS NÉCESSAIRES & PARTENARIATS UTILES ;
- 3) FORMER ET ANIMER LES COMITÉS CITOYENS, **à terme l'animation sera assurée par une équipe d'animation** ;
- 4) DOCUMENTER LE PROJET ET ASSURER LA COMMUNICATION.

PRINCIPALES TÂCHES DES COMITÉS CITOYENS

- 1) **DEFINIR SA PROPRE GOUVERNANCE** ET VEILLER AU FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE DE LA CGA
- 2) DÉFINIR ET FORMULER LES CRITÈRES DE CONVENTIONNEMENT
- 2) SÉLECTIONNER **ET ASSURER LE LIEN AVEC** LES LIEUX À CONVENTIONNER
- 3) ~~SIGNER LES CONTRATS DE CONVENTIONNEMENT ?~~ ;
- 3) **DEFINIR L'ECHELLE DE COTISATION.**

PRINCIPALES TÂCHES DES LIEUX CONVENTIONNÉS

- 1) NOURRIR LES MEMBRES EN VEILLANT AU RESPECT DES CRITÈRES ;
- 2) CONTRIBUER À LA TRANSITION VERS UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE ET TERRITORIALISÉ.

MEMBRES DE LA CAISSE

Toute les personnes qui le souhaitent sont invitées à devenir membres de la CGA dont la seule limite sera l'équilibre financier entre les contributions (de la part des membres et des collectivités) et les versements (**mensuels à tous les membres pour leurs dépenses** auprès des lieux conventionnés). **Rattaché-es à un quartier, les membres élisent les membres du comité citoyen de leur quartier.** Rassemblé-es en Assemblée générale, les membres valident les grandes orientations du projet (gouvernance, stratégie).